

Nice

# L'évêque orthodoxe jugé début 2005

*M<sup>gr</sup> Paul est cité le 10 janvier en correctionnelle  
Il répondra d'attouchements qu'il nie  
sur un garçon de 11 ans*

Ce sera l'épilogue d'une longue enquête qui plongeait dans le doute et le malaise la communauté orthodoxe de la Côte d'Azur. Près de quatre ans à Nice après avoir abandonné précipitamment son ministère, M<sup>gr</sup> Paul sera jugé en correctionnelle le 10 janvier 2005. Cité devant la 5<sup>e</sup> chambre pour « agression sexuelle sur mineur », il répondra d'attouchements sur un garçon de onze ans.

Le prélat, de son vrai nom Peter Alderson, sujet britannique de 61 ans, n'a cessé de clamer son innocence. Il dénonce une instruction « *sacralisant la parole de l'enfant* » et invoque un « *complot de la mafia russe* » destiné à le discréditer (voir nos éditions du 6 mai 2004).

Début 2000, un jeune orphelin, Italien par son père, Jamaïcain par sa mère, s'était confié à la police londonienne. Il racontait avoir subi des violences. Une première fois en Angleterre, dans l'appartement de sa grand-mère et à l'occasion du bain que lui donnait l'évêque orthodoxe. Une seconde fois à Nice, au domicile de l'ecclésiastique qui l'avait invité, seul, à l'occasion des fêtes de Noël. Lors d'une confrontation organisée l'an

dernier dans le bureau du juge Philippe Dorcet, l'adolescent avait maintenu ses accusations. « *Il n'a pas varié dans ses déclarations* », note dans son réquisitoire définitif le substitut Olivier Caracotch, « *si ce n'est sur des points habituellement imprécis chez des victimes d'abus sexuels* ».

## L'enquête d'un « privé »

Retiré dans un monastère de la Drôme, M<sup>gr</sup> Paul se dit « *confiant dans la justice* ». Assisté par M<sup>e</sup> Eric Borghini, l'ancien locataire de la belle cathédrale orthodoxe de Nice, dispose de sept mois pour peaufiner sa défense. Et il compte bien utiliser cet ultime délai. Le détective dont il s'est assuré depuis deux ans les services, vient de partir en Angleterre pour une nouvelle mission... à l'anglo-saxonne. Il étoffe un dossier sur la personnalité et les fréquentations de l'adolescent. Ce qui agace la partie adverse. « *La tranquillité de mon client n'est pas respectée* », déplore M<sup>e</sup> Marie-Pierre Lazard. « *En France, rappelle-t-elle, ce sont les juges d'instruction qui mènent les enquêtes et non les privés...* »

Jean-Paul FRONZES.